



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2023-02-11

OBJET : Prêt à la Corporation de développement de Schefferville

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU la résolution du conseil d'administration de la Corporation de développement de Schefferville annexée à la présente ordonnance et demandant à la Ville de Schefferville un prêt de 50 000 \$;

ATTENDU QU'une partie de ce prêt soit 37 040 \$ permettra à la Corporation de développement de Schefferville d'acquérir le terrain actuellement en vente pour taxes non payées et appartenant à Distribution pétrolière Naskinnu;

ATTENDU QUE comme suite à cette transaction, la somme des taxes dues à la Ville de Schefferville, soit 30 040 \$, lui sera remboursée;

ATTENDU QUE le solde du prêt servira de fonds de démarrage à la Corporation de développement de Schefferville;

ATTENDU la recommandation de la greffière-trésorière, madame Diane Cyr, vue et approuvée par le directeur général, monsieur François Désy, et incluse au sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance,

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise un prêt de 50 000 \$ à la Corporation de développement de Schefferville au même taux que celui de la marge de crédit de la Ville et dont le capital et les intérêts seront remboursables au terme d'une période de 24 mois;

Mandate la greffière-trésorière, madame Diane Cyr, à obtenir préalablement une résolution du conseil d'administration de la Corporation de développement de Schefferville confirmant l'acceptation des conditions du prêt de 50 000 \$ de la Ville de Schefferville au bénéfice de la Corporation de développement de Schefferville.

Adoptée à Québec le 27 février 2023

Jean Dionne, Administrateur